

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE:

DU JEUDI, 13 JUILLET 1797.

De Vienne, le 6 Juillet.

M. le général de Mack est de retour du voyage qu'il a fait, et dont l'objet étoit de visiter nos différens corps d'armée, ainsi que quelques forteresses des frontières. M. le marquis de Gallo, qui se trouve maintenant à Udine avec Buonaparte, a envoyé son secrétaire ici avec des dépêches adressées à M. le Baron de Thugut. Le même secrétaire repartira aujourd'hui ou demain avec la réponse.

Depuis la retraite de notre armée de l'Italie, la correspondance de la chancellerie de guerre étoit expédiée sous l'adresse: *Au commandement général des armées Impériales dans l'Autriche antérieure.* Depuis trois jours, il a été ordonné à la chancellerie, par un billet de la main de S. M. l'Empereur, de reprendre l'ancienne adresse: *au commandement général etc. en Italie.*

On continue ici les préparatifs de guerre, afin d'être prêt à tout événement. Avant-hier, la plus grande partie des troupes qui se trouvoient ici, se sont mises en marche; ce n'est que dans la route qu'elles apprendront leur destination; elles seront remplacées aujourd'hui par celles qui campent près de Simmering.

D'après des nouvelles certaines de la Turquie, il se fait de nouveaux mouvemens dont on ignore le véritable objet. Il a été tenu dernièrement à Sophie une conférence militaire, à laquelle 16 Pachas ont assisté.

Suite de Paris, au 5 Juillet.

Dans la séance du conseil des Anciens du 3, Defermond a été proclamé commissaire de la trésorerie.

Conseil des 500. — Séance du 3.

La correspondance offre une multitude de pétitions dans lesquelles des citoyens demandent le libre exercice du culte; des communes, un dégrèvement des contributions, et des fonctionnaires publics le payement de leurs traitemens. — Ces différentes pétitions sont renvoyées aux commissions qui doivent en connoître.

L'ordre du jour appelle la discussion du pro-

jet de résolution, tendant à accorder aux fugitifs des départemens du Haut-et-Bas-Rhin, une prorogation du délai qui leur étoit accordé par la loi du 22 Nivôse, an 3, pour rentrer dans leurs foyers.

Villers s'élève avec force contre le projet: L'adopter, dit-il, c'est se prononcer en faveur des émigrés. Il n'y en a pas un à la faveur de cette loi qui ne puisse rentrer en France, aussi n'y en a-t-il pas qu'on ne veuille faire rentrer l'un après l'autre, jusqu'à ce qu'on les fasse rentrer en masse. C'est un système de cette assemblée, qui se propage tous les jours, de mettre en problème les questions les plus formellement décidées par la constitution. On y présente des pétitions qui sont renvoyées à des commissions, qui ne devroient jamais en connoître, tandis qu'on refuse de les envoyer au Directoire à qui seul il appartient de prononcer. On vient à cette tribune, et loin d'y montrer son attachement à la constitution, on fait ses efforts pour la renverser. (Les murmures les plus prononcés, et partans de tous les coins de la salle, se font entendre). On demande à grands cris que l'orateur soit rappelé à l'ordre. Il reste quelque tems ferme et immobile. Mais pressé par les réclamations qui vont en augmentant, il demande à expliquer sa pensée. Je suis loin, dit-il, de soupçonner aucun représentant d'avoir jamais eu en pensée de vouloir renverser la constitution, et quand je me suis exprimé en ces termes, j'ai voulu parler des pétitions qui arrivent ici, et non des orateurs. (Nouveaux murmures). Je me résume en demandant l'ordre du jour sur le projet de la commission.

L'orateur descend pâle et défait. Il sort de la salle.

Siméon : Ce que l'humanité et l'intérêt public commandent n'est pas défendu par la constitution ; et ce que la constitution ne défend pas, nous pouvons le faire. La constitution défend de proposer des exceptions à la loi de l'émigration, mais elle ne défend pas d'instituer des procédures nouvelles, de faire des observations, de donner des explications sur la nature de l'émigration ; et quand ces observations, ces procédures, ces exceptions sont justes, et vont au secours de l'humanité, ou doit y avoir égard. Or n'est-ce pas faire une chose juste et avantageuse à la république que d'arrêter tout ce qui peut tendre à dépeupler les départemens et à peupler les contrées voisines, en forçant nos frères, quand ils ne sont point coupables d'une véritable émigration, à y demeurer et à enrichir nos voisins et peut-être nos ennemis de leur industrie. On craint, dit-on, en favorisant leur rentrée, de favoriser la rentrée des émigrés. Ces craintes sont chimériques ; et la commission les a écartées, quand elle vous a proposé d'exiger des rentrans un certificat de non-émigration jusqu'à l'époque du 31 Mai 1793, et encore un certificat qui constate l'état que professoit, avant 1789, celui qui en est porteur. Ne nous attirons point les reproches qui ont été si justement faits à Louis XIV, d'avoir, en n'écoutant que la voix du fanatisme et de la vengeance, dépeuplé son royaume de plus de 300,000 familles qui ont été porter ailleurs et leur or, et leur industrie. Craignons en nous comportant comme lui, d'être condamnés, comme lui, par la postérité. Je vote pour le projet de la commission. — (Le discours sera imprimé.)

Guillemardet parle dans le sens de Villers. Il se plaint de la précipitation avec laquelle le conseil prononce l'urgence & adopte les projets les plus importants. Il demande que celui dont il s'agit, soit assujéti aux formes constitutionnelles, & qu'on ne prononce qu'après trois lectures. L'orateur cherche ensuite à prouver par la constitution, qu'on ne peut rien ajouter ou retrancher aux loix sur l'émigration.

Un membre, en appuyant le projet, trace l'effrayant tableau de la terreur dans le département du Bas-Rhin ; Schneider, ce juge bourreau, parcourroit toute cette contrée à la tête de l'armée révolutionnaire, & précédé de la guilotine. Sur la déposition de deux de ses satellites, les citoyens de tout sexe & de tout âge, pauvres comme riches, étoient livrés à la mort, souvent pour une parole à laquelle on donnoit un sens faux, ou que même ils n'avoient pas dite. Enfin, des noyades étoient préparées à Strasbourg comme à Nantes.

On réclame la clôture de la discussion. — *Baillet* : Dans cette question, je vois deux partis bien prononcés. Les uns réclament la justice, les autres la constitution. Il n'est pas de la dignité de l'assemblée de décider, séance tenante. Je demande le renvoi de la discussion à demain. — Unaniment adopté.

Extrait des Nouvelles de Paris, du 7 Juillet.

Le bulletin télégraphique transmis de Lille à Paris, le 16 Messidor (4 Juillet), à 7 heures et demie du soir, a annoncé que le plénipotentiaire anglois est arrivé à Lille le même soir, à six heures. (*Article officiel*.)

La *Quotidienne* & quelques autres feuilles annonçoient avant-hier la reprise des hostilités du côté du Frioul. L'on fait aujourd'hui que cette nouvelle est entièrement déstituée de fondement ; la sensation momentanée qu'elle a faite, prouve combien le public apprécie le bienfait de la paix ; elle a aussi influé sur les fonds publics, & les usuriers en ont profité pour faire hausser l'intérêt de l'argent. Cet intérêt qui étoit il y a 15 jours à .2 1/2 par mois, a remonté subitement de 6 à 7. Des banqueroutes nombreuses affligent en même tems le commerce de Paris. On ne transige qu'avec défiance ; le numéraire se resserre pour toutes spéculations autres que celles de plaisir & de luxe. On présume que le gouvernement, qui ne marche qu'avec des anticipations, & qui aura incessamment besoin de négocier ou d'emprunter, ne pourra le faire qu'à des conditions fort onéreuses.

— Dans la séance du conseil des 500 du 5, il a été lu une adresse de la *société républicaine* de Menou, dirigée contre le nouveau tiers. Cette adresse a été fortement approuvée. Le conseil a pris ensuite une résolution qui proroge de six mois le délai accordé aux émigrés ou fugitifs du Haut & Bas-Rhin. (*Nous reviendrons sur ces objets*.)

Dans la même séance, il a été lu un message du Directoire dont voici la teneur :

„Citoyens représentans, les dernières dépêches de Saint-Domingue transmises au conseil des cinq-cents, annonçoient que les dispositions étoient faites pour une attaque générale dans le Nord de St-Domingue. Cette attaque a eu lieu : les Anglois et les émigrés ont été battus sur tous les points. Aux quartiers d'Onalaminthe, Sans-Souci, Vallière, les Perches, Sainte-Suzanne, les Monts-Organisés, la Grande Rivière et dans beaucoup d'autres lieux encore qu'ils ont été forcés d'abandonner, ils ont éprouvé ce que peut la valeur républicaine, ce dont sont capables des hommes qui chérissent passionnément la liberté, qui ne sont armés que pour la liberté, et qui sont décidés à ne poser les armes que lorsqu'elle n'aura plus aucun danger à courir. — Le général Desfourneaux commandoit en chef l'armée du Nord de Saint-Domingue ; il a été puissamment secondé par le général de division Toussaint-Louverture, par le général de brigade Pierre Michel, et par les chefs de brigade Grandet, Christophe et Moïse. Au surplus, s'il falloit désigner tous les hommes qui ont acquis des droits à la reconnaissance publique, dans les différentes affaires, il faudroit nommer chacun des 28 mille républicains qui composoient l'armée françoise. La lettre du général Desfourneaux au ministre de la marine, dont le Directoire joint ici la copie, vous apprendra, citoyens représentans, que la plus par-

faite tranquillité règne actuellement dans le Nord de Saint-Domingue. Cette tranquillité est le fruit de la sagesse, de la modération et de la générosité de l'armée victorieuse qui, sous tous les rapports, a voulu se montrer digne de nos armées républicaines d'Europe, leurs modèles.

Le Directoire joint pareillement à ce message la copie du précis des opérations militaires de l'armée républicaine du nord de Saint-Domingue, depuis le 9 jusqu'au 27 Ventôse, an 5. Il n'a point de nouvelles officielles de la colonie depuis cette date; mais des papiers publics anglois et françois, qui ont été envoyés par le citoyen Rozier, consul à New-Yorck, s'accordent tellement sur les différens faits qu'ils rapportent, qu'il paroît certain qu'au 22 Floréal, le brave Toussaint Louverture cernoit le Port-au-Prince, après avoir conquis le Mirbalais, s'être emparé des camps et forts du Buillon et Rodrillon, dispersé les légions d'émigrés et d'Anglois, commandées par M. Dessource et M. le baron de Montalambert; tué ou pris plus de mille hommes aux ennemis.

La lettre du consul de New-Yorck est du 3 Prairial; elle s'exprime en ces termes: „*Plusieurs lettres particulières venues ici du Port-au-Prince, ne laissent aucuns doutes sur nos succès à St.-Domingue. La consternation & la terreur régneront au Port-au-Prince, & on parle d'une évacuation prochaine.*„

De Londres, le 1er Juillet.

Lord Malmesbury est parti hier avec les conseillers de légation, Lord Morpeth et Lord Levinson Gower, et le secrétaire, M. Ellis; il est accompagné de trois couriers du cabinet. La veille, ce plénipotentiaire avoit assisté à un conseil dans lequel il reçut ses instructions, qui lui donnent des pouvoirs beaucoup plus étendus que ceux qu'il avoit dans sa première mission. Une feuille de l'opposition remarque que le lord chancelier n'a pas assisté à ce conseil.

L'exécution de Parker a eu lieu hier à 11 heures du matin près de Sheerness à bord du *Sandwich*; il a montré beaucoup de calme et de sang-froid dans ses derniers momens, et s'est entretenu longtems avec un ecclésiastique. Quelques heures avant de marcher au supplice, il fit encore plusieurs déclarations, et écrivit différentes lettres, une entre autres à sa femme. Le corps de ce révolté a été exposé sur l'isle de Cheppy, vis-à-vis la rade du Nord. — On apprend de Laëds que l'effigie de Parker y a été suspendue à une potence sur la grande place: le soir, elle fut placée sur un âne conduit par un ramoneur, et promenée dans toute la ville. Elle fut ensuite brûlée au milieu des acclamations.

De Bruxelles, le 7 Juillet.

Des lettres de la Flandre annoncent l'arrivée des plénipotentiaires anglois à Lille; les conférences ont dû commencer le lendemain.

Les sollicitations réitérées d'un grand nombre de citoyens, ont déterminé l'administration de notre département à rendre le temple de la loi au culte catholique. L'institution de ce temple de la loi est, comme on sait, l'œuvre du jacobinisme dans les premiers jours de l'entrée des françois dans la Belgique. On s'étonnoit beaucoup de le voir subsister encore, tandis que ces sortes d'autels avoient été renversés par toute la France.

Le citoyen Mazingant, commandant de Bruxelles, vient enfin d'annoncer qu'il alloit s'occuper des mesures propres à rétablir la sûreté de cette ville, compromise chaque jour par des vols et des assassinats.

De Cologne, le 8 Juillet.

Les troupes françoises qui se trouvoient en grand nombre dans nos environs, sur la rive droite, repassent successivement le Rhin pour se porter du côté de la Meuse. Les différens départemens militaires qui sont depuis quelques jours à Siegbourg, ont reçu ordre de se rendre à Aix-la-Chapelle, où le quartier-général sera aussi transféré. La poste de l'armée qui s'étoit tenue constamment ici, doit nous quitter au premier jour. Il paroît en général que la plus grande partie des troupes rentreront dans les départemens réunis et dans l'intérieur de la France, et qu'il ne restera qu'une division sur chaque rive du Rhin. Ces nouvelles dispositions subsisteront vraisemblablement jusqu'à la paix définitive, et ce n'est guères qu'à cette époque que nous pouvons espérer d'être entièrement délivrés du lourd fardeau que nous supportons depuis trois ans.

Le général Hoche, avant son départ, a fait donner la chasse aux soi-disant commissaires ou employés, & autres faineans qui, sous un faux titre, vivoient aux dépens du bourgeois & du soldat; ces sangsues, qui se trouvoient ici au nombre de 1600, ont dû évacuer la ville.

Le 3 de ce mois, les bourguemestres régnans ont été remplacés, suivant l'usage, par deux de leurs collègues. La cérémonie de cette rénovation, a eu lieu avec la même solennité qu'autrefois. — C'est après-demain que notre ville doit payer le premier quart de sa contribution, qui est de 80 mille livres.

De Weyerbusch, le 9 Juillet.

Une division des canoniers françois cantonnés dans nos environs, a reçu hier ordre de se mettre en marche pour repasser le Rhin. Cette troupe est, dit-on, destinée pour Bress.

De Wetzlar, le 10 Juillet.

L'on parle beaucoup d'une nouvelle alliance entre les cours du Nord et l'Angleterre. Des lettres de Berlin annoncent même d'une manière affirmative l'existence de ce projet. „Par cette alliance (disent ces lettres) le système politique de l'Europe a querra la consistance & l'équilibre qu'il doit recouvrer, après les nouveaux rapports & relations que les évènements ont fait naître. Comme la coalition formée contre la France se trouve maintenant dissoute, & que les puissances du Midi sont entièrement d'accord avec la France pour la pacification générale, il paroit absolument nécessaire qu'il se forme, d'un autre côté, une union plus étroite. Le maintien de la balance exige que l'Angleterre, la Prusse, la Russie & les autres puissances du Nord se mettent sur une ligne, tandis que la France, l'Autriche, l'Espagne & les autres cours & républiques qui sont sous leur dépendance, se trouveront sur l'autre. L'on assure que l'Angleterre surtout s'occupe sérieusement de cette importante affaire. (Gazette de Wetzlar.)

De Francfort, le 12 Juillet.

Toujours jaloux de ne point nous écarter du système d'impartialité qui a constamment guidé notre plume, nous nous empressons de rendre hommage à la vérité, en déclarant que nous venons d'apprendre par une voie que nous sommes fondés à regarder comme officielle, que tout ce qui a été publié d'une insurrection ou tumulte qui auroit eu lieu à Turin, et particulièrement l'article de Novarra inséré dans notre N^o. 181 et tiré d'une gazette de Milan, se trouve absolument faux et contourné. Après la supposition d'un événement qui n'a jamais existé, il est dit dans ce dernier article: que depuis plusieurs mois l'armée du Roi de Sardaigne n'avoit pas reçu de solde, & que pour remédier

à cet inconvénient, S. M. mettoit en vente une partie de ses domaines. „L'auteur d'une pareille assertion a dû, ou plutôt voulu, bien mal connoître le pays dont il s'est permis de parler, et dont le gouvernement paternel a lu trouver dans la sagesse le moyen d'être au courant de tous les payemens envers les créanciers de l'Etat, même dans les tems les plus orageux et dans les momens de la plus grande détresse; Et si l'alienation d'une partie des domaines de la couronne a lieu, elle a pour objet de continuer à diminuer par cette mesure, ainsi que le nouveau Roi de Sardaigne (que ses vertus et ses éminentes qualités rendent doublement cher à ses sujets) l'a fait depuis son avènement au trône, la masse du papier-monnaie créé pendant la guerre, laquelle toute considérable qu'elle soit, n'est pas à beaucoup près aussi forte que dans d'autres états qui ont partagé les malheurs de la guerre. „

Quoique ce que nous venons d'énoncer ne doive laisser aucun doute sur le peu de fondement des bruits propagés par différentes feuilles publiques, nous croyons devoir rapporter ici la lettre suivante, qui se trouve dans un journal de Paris.

De Turin, le 21 Juin. — Il n'y a qu'un an que le Piémont jouit des bienfaits de la paix; il n'y a que huit mois que le nouveau Roi est sur le trône, & cependant, au milieu des difficultés de tout genre qui ont entouré le commencement de son règne, l'amélioration des finances est déjà si sensible, que sur 96 millions de papier-monnaie qu'on avoit créés pour les besoins de la guerre, on vient d'en brûler pour quinze millions. — Malgré les menées de plusieurs agitateurs, qui sèment dans ce pays les germes de la contagion révolutionnaire, la douceur de son administration, & surtout la bonne intelligence qu'il a su entretenir avec le général Buonaparte, ont prévenu jusqu'ici tous les mouvemens qu'on a cherché à exciter.

AVIS AU PUBLIC.

Lotterie de Francfort sur le Mein.

Cette Lotterie est la plus avantageuse de toutes celles des pays étrangers, & munie de la garantie des établissemens publics de charité de ladite Ville, au profit desquels elle est établie. Elle est composée de 16000 Numéros, dont le tirage se fait en cinq Classes, à quelques semaines de distance, & se renouvelle au bout de deux ou trois mois, à une époque qui s'annonce chaque fois. Il n'y a aucun perdant dans les 4 premières Classes, & les perdans de la 5^e, quoique la moins nombreuse, sont dédommagés par un billet gratis pour la première Classe de la Lotterie suivante.

Le gros Lot est de 40,000 florins d'Empire, qui font la somme de 87,272 livres 15 sols de France; puis il y en a un de la moitié, un du quart, 3 du huitième, vient en diminuant jusqu'à mille florins, & enfin 7,164 autres lots, toujours en diminuant, mais de façon que le moindre excède la mise.

Outre ces avantages, il y a 88 primes, dont la plus forte est de cinq mille florins, & la moindre de 22, qui font 48 liv. de France. La mise totale est de 45 florins. On est libre de prendre des billets de Classe, ou des billets généraux; il se distribue des plans détaillés, contenant le bilan de la recette & de l'emploi.

Quant à ceux qui voudront se charger d'un Bureau de Collecte, la Direction leur fait des conditions avantageuses, & ils n'ont qu'à adresser leurs lettres au Bureau-général de la Direction de la Lotterie privilégiée de la Ville libre et Impériale de Francfort sur-le-Mein.

De par la Commission.